

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONDUITE D'UNE MISSION DE COACHING MANAGÉRIAL AU SEIN DU FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉOLUTION DANS L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (FGDR-UMOA)

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA (FGDR-UMOA) est une institution communautaire, à caractère économique et financier, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a pour mission principale d'assurer la garantie des dépôts des clients des établissements de crédit et des institutions de microfinance.

Afin de soutenir sa croissance institutionnelle et de mobiliser toutes les ressources disponibles pour la réalisation des activités de son Plan Stratégique, la Direction du Fonds envisage de renforcer les capacités de son management. À cette fin, elle lance un Appel d'Offres pour la conduite d'une mission de coaching managérial.

Les cabinets ou consultants intéressés sont priés de consulter les termes de référence en pièce jointe et de soumettre leurs offres.

Pour toutes autres informations, contacter le Secrétariat du FGDR-UMOA au 33 889 46 38.

Les offres devront être déposées, sous plis fermés, contre décharge, au FGDR-UMOA sis à la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal, Boulevard du Général De Gaulle x Triangle Sud, ou par email sécurisé à l'adresse fgd@fgd-umoa.org, au plus tard **le jeudi 30 avril 2026 16H00**, délai de rigueur, et revêtir sur l'enveloppe extérieure, ou en objet de l'email, la mention :

« OFFRE POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR LA CONDUITE D'UNE MISSION DE COACHING MANAGÉRIAL AU SEIN DU FGDR-UMOA »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

PJ : Termes de référence

Le Directeur



Patricia ANOMA





**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR LA CONDUITE D'UNE
MISSION DE COACHING MANAGÉRIAL AU SEIN DU FGDR-UMOA**

I. CONTEXTE

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA (FGDR-UMOA) est une institution communautaire à caractère économique et financier dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a pour missions (i) d'assurer la protection des avoirs des clients des établissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) agréés dans l'Union, (ii) de rembourser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds, dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil des Ministres, (iii) de financer les mesures de résolution des crises bancaires à la demande du Collège de Résolution de la Commission Bancaire et (iv) de mener des actions, notamment en partenariat avec les autres acteurs concernés, pour promouvoir l'éducation financière dans les États membres de l'Union.

Le FGDR-UMOA, en tant qu'acteur clé de la stabilité financière de l'UMOA, évolue dans un contexte exigeant de réformes bancaires et de gestion de crises. Par ailleurs, un Plan Stratégique a été validé pour la période 2025-2027, et l'analyse à mi-parcours laisse entrevoir la nécessité d'accélérer l'exécution des plans d'actions retenus, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Pour accompagner sa croissance institutionnelle, et déployer toutes les ressources disponibles pour l'accomplissement des activités du Plan Stratégique, la Direction du Fonds souhaite renforcer les capacités de son management. L'objectif est de passer d'une gestion purement technique, à un leadership transformationnel, capable d'insuffler de l'agilité et de l'excellence opérationnelle au sein des équipes.

II. OBJECTIFS, MÉTHODOLOGIE, TÂCHES DU CONSULTANT, ET LIVRABLES ATTENDUS

Pour atteindre cet objectif, le FGDR-UMOA souhaite recruter un Consultant (individuel ou cabinet) pour une mission de coaching managérial.

1. Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est d'accompagner la Direction (Directeur et Directeur Adjoint) et les six (06) membres du Comité de Direction (CODIR) du Fonds dans l'appropriation de leur posture de leader et de manager. A titre exceptionnel, l'Assistante de Direction sera accompagnée compte tenu de son rôle crucial de support pour la Direction.

Les objectifs spécifiques de la mission seront de :

i. Accompagner chacun des cadres du CODIR, en vue de développer des compétences managériales et d'être capable de :

- s'appuyer sur ses compétences techniques autant que sur sa compréhension des enjeux stratégiques du FGDR-UMOA, pour être une force de proposition ;
- assurer la bonne fin des tâches qui lui sont déléguées, et aider la Direction à être efficace dans la gestion du Fonds, et à prendre des décisions bien informées ;
- exercer un leadership stratégique en définissant pour ses collaborateurs s'il y a lieu, une vision claire des objectifs à atteindre, et être capable de piloter la performance globale de sa fonction ou de son Département ;
- développer l'intelligence émotionnelle et la communication interpersonnelle ;
- renforcer la capacité de prise de décision en situation complexe ou de crise ;
- optimiser la gestion de la performance et la délégation ;
- améliorer la cohésion d'équipe et la gestion des conflits.

ii. Assister la Direction du Fonds dans la mise en place d'un système de management global adapté aux performances et au potentiel des membres du CODIR, en vue d'atteindre les objectifs globaux du Fonds dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2027.

2. Méthodologie

Les consultants soumissionnaires devront proposer une approche méthodologique susceptible de produire les résultats attendus. Le Consultant devra être pluridisciplinaire, et détailler les activités suivant un planning précis d'exécution.

3. Tâches du consultant

Les principales tâches du consultant retenu sont :

- le diagnostic des besoins à travers des entretiens et évaluations individuels ;
- le cadrage de la mission y compris la définition des objectifs personnalisés pour chaque coaché ;
- l'accompagnement des coachés par le biais de sessions individuelles ;
- l'évaluation des acquis et le bilan de fin de mission ;
- l'animation de session de groupe pour améliorer l'appropriation du processus.

4. Livrables attendus

Les livrables attendus de la prestation sont :

- un rapport de diagnostic de base comprenant un diagnostic global à l'attention de la Direction et des rapports individuels confidentiels pour chacun des coachés ;
- des contrats de coaching tripartite (un contrat pour chaque coaché) ;
- des feuilles de route individuelles ;
- un rapport final de mission.

III. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le consultant devra justifier des compétences et qualifications suivantes :

- une certification de Coach Professionnel reconnue internationalement (ICF, EMCC ou équivalent) ;
- au moins 15 ans d'expérience dans la gestion du capital humain dans un environnement international et l'accompagnement de cadres dirigeants, idéalement dans le secteur financier ou institutionnel ;
- une connaissance approfondie des environnements organisationnels multiculturels en zone UEMOA ;
- des références solides pour des missions similaires (au moins 3 attestations de bonne exécution).

IV. DISPOSITIONS GENERALES

1. Lieu de réalisation des prestations

Les prestations devront se dérouler principalement auprès du FGDR-UMOA sis à Dakar au Boulevard du Général de Gaulle. Le consultant aura notamment accès à tous les documents disponibles auprès du Fonds dans la limite du respect de la confidentialité des dossiers traités par le Fonds et tous les autres éléments d'information jugés nécessaires.

2. Durée de la mission

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à six (6) mois, incluant les phases de diagnostic et de suivi post-coaching.

3. Période de validité des propositions techniques et financières

La durée de validité des propositions techniques et financières est de soixante (60) jours à compter de la date limite de dépôt. Le prestataire restera engagé par son offre durant toute cette durée.

4. Modalités de l'appel d'offres

La sélection du consultant fera l'objet d'un appel d'offres ouvert dans les pays de l'UMOA.

4.1. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention : « **Offre pour la sélection d'un consultant pour la conduite d'une mission de coaching managérial au sein du FGDR-UMOA** ».

Les enveloppes intérieures et extérieures doivent être adressées à Madame le Directeur du FGDR-UMOA.

Les enveloppes intérieures devront comporter en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire. Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes et chacune des parties devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie comme suit :

- lettre de soumission remplie, cachetée et signée conformément au modèle joint en annexe ;
- présentation du consultant ;
- proposition technique ;
- proposition financière.

4.2. Présentation du consultant

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation générale du consultant ;
- principales références similaires. Pour chaque référence, inclure l'objet de la mission, le client et son adresse, la période de réalisation, le prix de la mission, la description sommaire des prestations assurées ainsi que les livrables ;
- pour les cabinets : références financières (chiffres d'affaires et résultats des trois (3) derniers exercices).

4.3. Proposition technique

Les propositions techniques doivent être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- description détaillée de la prestation ;
- méthodologie de travail ;
- description précise du contenu des rapports à produire ;
- planning des tâches et leur ventilation entre les différents intervenants ;
- curriculum vitae et références des intervenants.

A ce titre, le prestataire devra s'engager à faire intervenir le personnel dont les curriculum vitae ont été présentés dans sa proposition, ou présenter des modalités de remplacement qui garantissent que le niveau de compétence de chaque personne proposée en remplacement est au moins équivalent à celui de celle qui figure dans l'offre.

4.4. Proposition financière

L'offre financière doit être exprimée hors toutes taxes en francs CFA. Elle devra inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission.

4.5. Date et lieu de dépôt des propositions

Les propositions devront être déposées au Fonds à la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal, au Boulevard du Général de Gaulle – BP 3159 DAKAR – Sénégal, au bureau 621 du 6^{ème} étage le **30 avril 2026 à 16 h 00** délai de rigueur. Les offres peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse ci-après : fgd@fgd-umoa.org

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

5. Evaluation des propositions

Une Commission procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière pourraient être exigées avant la passation du marché.

L'évaluation des propositions sera conduite en deux (2) phases distinctes :

- l'évaluation des propositions techniques ;
- la comparaison des propositions financières.

5.1. Evaluation des propositions techniques

L'évaluation des propositions techniques sera faite préalablement à celle de la proposition financière. Elle s'appuiera sur les critères suivants :

- l'expérience du prestataire en matière coaching managérial (30 points) ;
- la méthodologie et l'approche de mise en œuvre de la mission proposées (35 points) ;
- la qualification et la compétence des intervenants (35 points).

Le seuil de qualification est fixé à 70 points. Aussi, seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de 70 points sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière.

5.2. Evaluation des offres financières

Les propositions financières seront notées sur un total de 100 points. Seules les propositions financières relatives aux propositions techniques qualifiées sont ouvertes. Après la vérification de la régularité, les coûts ajustés feront l'objet de notation. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale de 100 points. Les autres propositions qualifiées auront une note financière NF, calculée sur la base de la formule suivante :

$$NF = (PO/P) \times 100$$

PO : Prix de l'offre la moins disante

P : Prix proposé par le soumissionnaire

5.3. Notation totale

La note totale de chaque offre de service sera calculée en additionnant :

- 80 % des points obtenus pour la proposition technique ;
- et 20 % des points obtenus pour la proposition financière.

6. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la note la plus élevée. Les autres consultants seront ensuite classés par ordre décroissant. Dans tous les cas, chacun des soumissionnaires sera informé du sort réservé à son offre.

Le Fonds se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Aucune réclamation ne pourra être faite au Fonds quant à la justification de ses choix lors de l'attribution.

7. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu avant l'expiration de la période de validité des offres et des négociations seront entreprises avec celui-ci en vue de parvenir à un accord sur tous les points et signer le cas échéant le contrat y afférent.

8. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les honoraires seront versés au consultant selon l'échéancier suivant :

- 25% à la signature du contrat de marché, à titre d'avance de démarrage. Cette avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie, délivrée par un établissement de crédit de premier ordre reconnu par la Banque Centrale. La mainlevée de cette garantie est effectuée par le Fonds à la date de dépôt du rapport provisoire ;
- 40% à la remise des rapports provisoires ;
- 35% à la remise des rapports finaux.

A chaque échéance telle que spécifiée ci-dessus, le consultant adresse au Fonds une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception.

9. Documents à fournir

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs propositions la copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation ainsi que des références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- Numéro de compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- Code SWIFT.

Ils devront en outre communiquer le (s) nom (s) et prénom (s) du mandataire légal ainsi que la fonction qu'il occupe dans la société s'il y'a lieu.

10. Confidentialité

Dans le cadre de la présente mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment, de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui sont communiqués par le Fonds ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Fonds ;
- prendre les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;

- restituer sans délai à la demande du Fonds, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données et autres informations qu'il juge confidentielles.

11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexé audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Décision N°CM/UMOA/017/09/2012 portant autorisation de la BCEAO à créer un Fonds de Garantie des Dépôts dans l'UMOA et la Décision N°088-03-2014 portant création du Fonds de Garantie des Dépôts dans l'UMOA, le contrat bénéficiera de régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

12. Litiges et contestations

12.1. Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

12.2. L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

12.3. Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

13. Informations complémentaires

13.1. Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Fonds, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : **fgd@fgd-umoa.org**

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

13.2. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet du Fonds à l'adresse www.fgd-umoa.org.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ce site.

ANNEXE 1: Formulaire de soumission

(lieu et la date)

A l' attention de :

**MADAME LE DIRECTEUR DU FGDR-UMOA
BP 3159 DAKAR
BCEAO/DIRECTION NATIONALE POUR LE SÉNÉGAL**

Objet: Sélection d'un consultant pour la conduite d'une mission de coaching managérial au sein du FGDR-UMOA.

Nous, soussignés,
soumettons par la présente, une offre pour la sélection d'un consultant pour la conduite d'une mission de coaching managérial au sein du FGDR-UMOA.

Nous déclarons que toutes les informations et affirmations contenues dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire



4

A.